MATURITÉ SPÉCIALISÉE

Communication et information

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La maturité spécialisée *communication et information* (MSCI) s'obtient en une année. Le titre donne accès à l'admission en 1ère année de *Bachelo*r de la :

Haute école de gestion (HEG) :

- Informatique de gestion
- Information documentaire

Haute École de Gestion & Tourisme (HES-Valais) dans la formation de

- Tourisme

Selon les années et le nombre de places disponibles, une procédure de régulation à l'admission peut être mise en place par la HEG & Tourisme.

1. Conditions d'admission :

- avoir obtenu le certificat d'école de culture générale option communication et information, avec une moyenne au dixième de 4,0 au minimum dans les disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle ;
- avoir atteint un niveau B1 certifié selon le cadre européen commun de référence (CECR) dans les *deux langues secondes* étudiées :
    - en anglais et allemand ou italien pour l'informatique de gestion ;
    - en allemand et anglais ou italien pour l'information documentaire ;
    - en allemand et en anglais pour l'orientation tourisme.
- avoir effectué un séjour linguistique de 5 semaines dans une région linguistique correspondant à l'une des deux langues étudiées au certificat ECG, après l'obtention du certificat. Le séjour doit être validé par un employeur ou une institution qui atteste d'une activité dans la langue cible. L'objectif du séjour linguistique est le développement des capacités de communication orale par l'immersion.
- avoir obtenu un contrat de stage de 34 semaines à 70% dans les domaines professionnels de l'information documentaire et du tourisme, de septembre 2027 à juin 2028 (le lundi et le mercredi matin doivent rester libres, ainsi qu'une troisième demi-journée déterminée d'un commun accord entre l'employeur et le stagiaire).

La formation menant au certificat de maturité spécialisée s'accomplit immédiatement après l'obtention du certificat d'école de culture générale. Toutefois, une admission en maturité spécialisée jusqu'à trois ans après le certificat peut être accordée pour justes motifs (article 4, RECG – C1 10.70).

Les élèves non admis dès l'obtention du certificat ECG ou désireux de reporter leur formation ont la responsabilité de se tenir informés des échéances et conditions d'admission à respecter. Pour cela, il leur appartient de consulter régulièrement le site internet des ECG sur lequel se trouveront toutes les informations nécessaires. Le non-respect du processus d'inscription ou du calendrier ne fera l'objet d'aucune dérogation.

En cas de questions liées à l'admission en MSCI, veuillez-vous référer au document "*FAQ MSCI 2027-2028*". Si vous n'avez pas trouvé de réponse à votre question, veuillez prendre contact avec la personne en charge de la MSCI au sein de votre ECG.

2. Contenus :

- en informatique de gestion :	- cours et ateliers en année passerelle à l'ESIG.
- en information documentaire :	- stage(s) de 34 semaines à 70% ; - cours à la HEG, séminaires méthodologiques.
- en tourisme :	- stage(s) de 34 semaines à 70% ; - séminaires méthodologiques et cours de finance et comptabilité.
- dans les trois domaines :	- le travail de maturité spécialisée ; - deux séjours linguistiques* de 5 semaines attestés par un employeur ou une institution (un durant l'été précédant l'entrée en MSCI et l'autre l'été suivant l'année de MSCI) ; - deux certificats de niveau B2, selon le CECR, dans les deux langues secondes de la MSCI.

3. Obtention du titre :

- en informatique de gestion :	- réussite de l'année passerelle à l'ESIG.
- en information documentaire :	- validation des 34 semaines de stage ; - validation des cours de la HEG.
- en tourisme :	- validation des 34 semaines de stage et des cours généraux.
- dans les trois domaines :	- réussite du travail de maturité (dossier, réalisation, soutenance) ; - validation des deux séjours linguistiques[1] dans une région linguistique correspondant aux langues étudiées au certificat. - obtention de la certification B2 dans les deux langues secondes de la MSCI ;

[1] Les deux séjours linguistiques sont obligatoires pour l'obtention du titre MSCI. Il est vivement recommandé de contracter une assurance annulation au moment d'organiser ces séjours linguistiques. En ce qui concerne le deuxième séjour, le programme professionnel MSCI en Europe (*EL&M DIP*), permet de remplacer le séjour linguistique classique par un stage en immersion. Davantage d'informations à ce sujet seront communiquées aux élèves durant leur année MSCI (https://edu.ge.ch/site/elem/msci-programme-de-stage-professionnel-europe/).

4. Exigences dans les langues étrangères :

information documentaire	informatique de gestion	tourisme
anglais (recommandé) et allemand ou italien	anglais (obligatoire) et allemand ou italien	anglais et allemand (obligatoires)

Avant l'entrée en MSCI	- Niveau B1 certifié selon le cadre européen commun de référence (CECR) dans les deux langues secondes étudiées au certificat. La liste des attestations linguistiques acceptées par l'ECG figure à la page 4.
	- Séjour linguistique de 5 semaines dans une région linguistique correspondant à l'une des deux langues étudiées au certificat, effectué et validé

Pour l'obtention de la MSCI	- Niveau B2 certifié selon le cadre européen commun de référence (CECR) dans les deux langues secondes étudiées au certificat. La liste des attestations linguistiques acceptées par l'ECG figure à la page 3.
	- Séjour linguistique de 5 semaines dans une région linguistique correspondant à l'autre des deux langues étudiées au certificat, effectué et validé.

5. Précision concernant la certification B2

- Les élèves ont la possibilité de passer des examens de niveau B2, à leur charge, auprès d'un organisme accrédité par le DIP (cf. liste en page 5), afin d'obtenir les certificats de langue nécessaires à l'obtention du titre MSCI;
- Une session d'examens est également proposée par l'ECG aux élèves à la fin de leur année de formation MSCI. Si les élèves obtiennent des résultats insuffisants à celle-ci, il sera de leur responsabilité de s'inscrire, à leurs frais, à une session d'examens externe afin de repasser l'intégralité des quatre activités langagières. Aucune session de rattrapage en interne ne sera mise en place.

Le passage du niveau B1 au B2 exige de développer des compétences linguistiques de niveau avancé. Les deux séjours linguistiques ainsi que les cours mis en place entre octobre et juin visent à apporter une aide, mais doivent impérativement être accompagnés d'un travail personnel accru et régulier de la part de l'élève pour réussir. En outre, même si le TMsp, les deux séjours linguistiques et le stage encadré/l'année de passerelle ESIG sont validés, le diplôme MSCI sera mis en suspens tant que la certification B2 dans les deux langues secondes n'est pas obtenue. Le délai pour obtenir ces deux attestations B2 est fixé à la rentrée scolaire suivant l'année de MSCI.

Liens utiles :

- ECCG Aimée-Stitelmann: https://icp.ge.ch/po/aimee-stitelmann/
- Haute école de gestion Genève : http://www.hesge.ch/heg/
- Haute École de Gestion & Tourisme (HES-Valais) : participez à la visite : étudiant d'un jour https://www.hevs.ch/fr/hautes-ecoles/haute-ecole-de-gestion/tourisme/

Liste des examens de langues secondes validés par la DGESII:

Seuls les examens passés en présentiel dans un centre d'examen agréé sont pris en compte.

	B1	B2	C1	C2
Anglais	Attestation B1 délivrée par l'ECG (selon les points obtenus aux examens de certificat 3e ECG)	Attestation B2 délivrée par l'ECG (selon les points obtenus aux examens en fin de cursus MSCI)	-	-
	Cambridge English: Preliminary	Cambridge English: First	Cambridge English: Advanced	Cambridge English: Proficiency
	Cambridge English: IELTS Academic (le niveau atteint varie selon les résultats obtenus)			
	Integrated Skills in English 1 (ISE – Trinity College London)	Integrated Skills in English 2 (ISE – Trinity College London)	Integrated Skills in English 3 (ISE – Trinity College London)	Integrated Skills in English 4 (ISE – Trinity College London)

	B1	B2	C1	C2
Allemand	Attestation B1 délivrée par l'ECG (selon les points obtenus aux examens de certificat 3e ECG)	Attestation B2 délivrée par l'ECG (selon les points obtenus aux examens en fin de cursus MSCI)	-	-
	Goethe Zertifikat B1	Goethe Zertifikat B2	Goethe Zertifikat C1	Goethe Zertifikat C2
	ÖSD Zertifikat B1	ÖSD Zertifikat B2	ÖSD Zertifikat C1	-
	TELC Deutsch B1	TELC Deutsch B2	TELC Deutsch C1	TELC Deutsch C2
	ECL (AFU) B1	ECL (AFU) B2	ECL (AFU) C1	ECL (AFU) C2
	-	Test DaF (le niveau atteint varie selon les résultats obtenus)		

	B1	B2	C1	C2
Italien	Attestation B1 délivrée par l'ECG (selon les points obtenus aux examens de certificat 3e ECG)	Attestation B2 délivrée par l'ECG (selon les points obtenus aux examens en fin de cursus MSCI)	-	-
	DILI B1	DILI B2	DALI C1	DALI C2
	CELI 2	CELI 3	CELI 4	CELI 5

6. Calendrier d'inscription

DATES	ÉVÉNEMENTS ET DÉMARCHES
Jeudi 12 novembre 2026 18h00 – 20h00	**Séance d'information obligatoire** aux élèves de 3ème année OSP communication-information. Aula de l'ECCG Aimée-Stitelmann
Mercredi 3 mars 2027	Portes ouvertes à la Haute École de Gestion
Janvier à mai 2027	Découverte de la HEG & Tourisme de la HES-SO Valais à Sierre – Découvrir la HES-So Valais. Inscription sur le site
Entre février et mars 2027	**Séance d'information sur les trois filières** : contenus, stages, séjour linguistique et certificats de langues. A l'ECCG Aimée-Stitelmann Séance obligatoire
Du 22 février au 6 mars 2027 17h dernier délai	**Inscription** en MSCI, dans chaque ECG
Février à septembre 2027	**Préparation à l'entrée en MSCI** : organisation du premier séjour linguistique et recherche des stages pour les filières Tourisme et Information documentaire.
Jusqu'au 30 avril 2027	**Demande d'aide financière** auprès du service social de l'ECG pour le premier séjour linguistique
Juin 2027	**Obtention du certificat ECG** option « communication et information »
Mardi 29 juin 2027	**Vérification des conditions d'admission en MSCI**. **Présence obligatoire** de tous les élèves admissibles. Présentation des justificatifs du premier séjour linguistique et des deux attestations B1 requises. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour les attestations B1. À l'ECCG Aimée-Stitelmann**.**
Entre le 1er et le 2 juillet 2027	**Confirmation de l'admission provisoire** en MSCI par courriel, accompagnée des documents utiles à la rentrée
Dès la confirmation d'inscription de juillet 2027	**Préparation de la suite du parcours** : organisation du deuxième séjour linguistique (été 2028) et préparation aux certificats de niveau B2
Jeudi 19 août 2027, 10h-12h	Validation des séjours linguistiques durant l'été, à l'ECCG Aimée-Stitelmann. Présence obligatoire des élèves admissibles.
Lundi 6 septembre 2027, 10h-12h	Validation des séjours linguistiques durant l'été, à l'ECCG Aimée-Stitelmann. Présence obligatoire des élèves admissibles.
Jeudi 26 août 2027	Début de l'année MSCI : cours et ateliers à l'ESIG pour l'informatique
Dès le 31 août 2027 (ou au plus tard le 27 septembre 2027)	Début de l'année MSCI : début des stages pour le tourisme et l'information documentaire.